

Sint-Niklaas, 23 octobre 2018

Au président et aux chefs de
groupe de la Chambre

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Les entreprises en appellent à la désignation urgente d'une équipe de direction pour l'Autorité de Protection des Données (APD)

En mai de cette année, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, ou GDPR en anglais) est entré en vigueur. A la date-butoir du 25 mai, toutes les entreprises avaient l'obligation de se mettre en ordre. Toutefois, une grande incertitude continue de régner sur le sujet tandis que les entreprises demeurent demandeuses d'accompagnement.

La Commission Vie privée a été transformée en Autorité de Protection des Données, héritant de compétences beaucoup plus larges. Six mois plus tard toutefois, la direction de l'Autorité de Protection des Données (APD) n'a pas encore été nommée. Cette situation est intenable. Les entreprises désirent se conformer à la réglementation mais butent contre de nombreuses inconnues. Par ailleurs, les amendes prévues en cas de non respect du RGPD sont colossales.

Un groupe de spécialistes Vie privée, venant de 30 entreprises, travaille sur ces questions au sein du Privacy Council de Beltug. Ils se réunissent très régulièrement afin de discuter de leur action. Ces concertations ainsi que les nombreuses questions que nous recevons d'autres entreprises montrent combien il est difficile de traduire les dispositions légales en processus, informatiques ou autres, en raison des importantes marges d'interprétation. Le rôle et un pilotage par l'APD sont cruciaux en la matière.

Voici un exemple tiré de la réalité quotidienne. Nous recevons énormément de questions concernant la gestion des données du personnel dans le contexte du RGPD. Lorsque nous relayons ces questions à l'APD, il nous est signalé, en guise de réponse, que les informations disponibles sur son site Internet en matière de "vie privée au travail" n'ont pas encore été actualisées, parce qu'il s'agit d'une matière que l'on désire mettre entre les mains de la nouvelle direction de l'APD, compte tenu du fait qu'elle concerne l'ensemble des entreprises ainsi que leurs employés.

Nous comprenons que la direction actuelle désire confier des choix fondamentaux à la nouvelle direction mais cette situation est intenable. Les entreprises désirent se conformer à la réglementation mais achoppent contre de nombreuses inconnues. Par ailleurs, les amendes prévues en cas de non respect du RGPD sont colossales.

Il est réellement nécessaire d'accélérer la procédure de désignation. Les incertitudes en matière de gestion de la vie privée des clients et des employés sont en effet néfastes.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations,

Cordialement,

Danielle Jacobs
Directeur Beltug

Avec plus de 1600 membres en provenance de 435+ entreprises, Beltug est la plus grande fédération belge de décideurs TIC de différents secteurs économiques et d'administrations publiques. Des sujets tels que la gestion de licences de logiciels, l'IT hybride, la cybersécurité, l'IdO, la collaboration unifiée, la protection de la vie privée, la blockchain, la gestion de données, etc. figurent à notre agenda.

Nous défendons les intérêts de nos membres, nous adoptons des points de vue et facilitons les échanges de connaissance parmi nos membres. Chaque année nous organisons plus de 30 événements afin d'échanger des expériences et des questions. Beltug également joue un rôle actif au sein d'INTUG et d'EuroCIO, deux associations représentant les décideurs TIC professionnels au niveau européen et international. www.beltug.be

Contact: Danielle Jacobs, Directrice Beltug, +32 495 10 88 51, danielle.jacobs@beltug.be
Beltug – Prins Boudewijnlaan 97 – 9100 Sint-Niklaas – www.beltug.be